

VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ? C'EST SIMPLE :

Veillez retourner «le mandat de prélèvement SEPA» à l'adresse suivante:

Mairie de Rennes (STEEL)
CS 63126
35031 Rennes cedex

Joignez-y votre **Relevé d'Identité Bancaire** (RIB) sur lequel figurent l'IBAN et le BIC de votre compte.

NE JAMAIS TRANSMETTRE UN RIB SANS L'IMPRIME ET INVERSEMENT

Attention !

Le RIB doit donc impérativement correspondre au destinataire de l'avis de paiement.

Si vous disposez d'un compte séparé et que vous souhaitez changer de débiteur, vous devez à nouveau remplir l'imprimé de demande de prélèvement et joindre le nouveau RIB.

Si vous changez de banque ou d'agence bancaire ou postale, vous devez impérativement le faire savoir au STEEL en adressant un nouvel imprimé de demande de prélèvement ainsi qu'un nouveau RIB.

Suspension de prélèvement

Si vous souhaitez suspendre votre prélèvement automatique, vous devez en **faire la demande par écrit** au Service Tarifs Enfance, Écoles et Loisirs (STEEL) – CS 63126 – 35031 RENNES Cedex, ou par e-mail à : steel@ville-rennes.fr le plus rapidement possible.

La Mairie de Rennes peut également décider de suspendre définitivement votre prélèvement automatique, dès lors que celui-ci est rejeté par votre banque, afin d'éviter les frais occasionnés pour les deux parties. Dans ce cas, vous êtes prévenu par courrier.

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Votre demande de paiement par prélèvement automatique sera prise en compte lors de votre prochaine facture.

Vous serez informé par courriel de la publication de vos factures sur votre espace famille. Si vous souhaitez revenir à une facture adressée par voie postale, vous pourrez désactiver cette option depuis l'onglet « Mes factures » de votre espace.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles vous concernant recueillies dans ce formulaire vont être enregistrées dans un fichier informatisé afin d'établir et de gérer la tarification des accueils péri, extra scolaires et petite enfance.

Les données précitées sont conservées dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière de protection des données.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Rennes via le formulaire de contact «e-démarches» du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à :

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur www.cnil.fr